

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Jérôme LACOUR à Daniel MOREL, Diane SUIPHON à Eliane RAVISTRE

Absent : Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Martine BUGNOT

Date de convocation : 03/07/2025

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des réunions du 05/05/2025 et du 02/06/2025.

2. FINANCES

Délibération n° 2025-07-033 : remboursement d'une facturation à tort relative à la cantine scolaire

En raison d'une erreur de paramétrage du logiciel de la cantine scolaire, Mme RIGOLLET Carine a été facturée à tort au cours du premier semestre 2025, pour un montant total de 78,65 €, correspondant à 13 repas adultes à 6,05 € l'unité. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, décide la régularisation d'un montant de 78,65 € par annulation partiel de titre sur rôle.

Délibération n° 2025-07-034 : assurances de la collectivité

Le maire informe l'assemblée que les contrats d'assurance souscrits auprès de SMACL Assurances arrivent à échéance au 31/12/2025. Afin de permettre à la future équipe municipale de réaliser une consultation après de plusieurs compagnies d'assurance, il propose de reconduire pour une année, soit 2026, la couverture assurance actuelle. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, décide de reconduire les différents contrats pour l'année 2026 auprès de SMACL Assurances comme suit :

Contrat	Niveau de franchise	Cotisation 2026 TTC
Responsabilités (dommages aux tiers)	sans	1 494,92 €
Individuelle accidents corporels (20 bénévoles)	sans	119,25 €
Protection juridique (litiges commune)	sans	1 183,61 €
Protection fonctionnelle (élus et agents)	sans	98,95 €
Dommages aux biens	300 €	4 781,57 €
Véhicules à moteur	300 €	3 468,72 €
Auto-collaborateurs	sans	491,56 €

Frais de scolarisation : le maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu une mise en demeure concernant une participation à la scolarité émanant de la ville de Bourg-en-Bresse. Ce dossier date de 2017. Une réponse sera apportée au Centre des Finances de Bourg-en-Bresse.

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Délibération n° 2025-07-035 : rénovation énergétique de la salle polyvalente – attribution Lot 7

M. le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant la rénovation énergétique de la salle polyvalente. Cette consultation concerne un lot, soit le Lot 7 Serrurerie. Pour mémoire, les lots listés ci-après ont fait l'objet de précédentes attributions :

- Lot 1 Couverture zinguerie
- Lot 2 Charpente
- Lot 3 Démolition-Dépose
- Lot 4 Maçonnerie-Gros Œuvre
- Lot 5 Façades
- Lot 6 Menuiserie extérieure
- Lot 8 Plâtrerie-Peinture-Faux plafond
- Lot 9 Menuiserie intérieure
- Lot 10 Revêtement de sol souple
- Lot 11 Electricité CFO-CFA
- Lot 12 Chauffage-Ventilation

L'annonce légale a été envoyée le 14/01/2025 pour parution dans le journal papier du PROGRES DE L'AIN le 17/01/2025. La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <https://marchespublics-ain.fr> le 17/01/2025 avec réponse électronique obligatoire sur ce même support. Date limite de remise des offres le 14/02/2025 à 12H00. Le Lot 7 étant pourvu que d'une seule offre irrégulière, une nouvelle consultation a été lancée.

L'annonce légale a été envoyée le 12/03/2025 pour parution dans le journal papier du PROGRES DE L'AIN le 14/03/2025. La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <https://marchespublics-ain.fr> le 14/03/2025 avec réponse électronique obligatoire sur ce même support. Date limite de remise des offres le 07/04/2025 à 12H00. Aucune offre n'a été remise dans le délai imparti.

Comme l'autorise l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique, il a été passé un marché sans publicité ni mise en concurrence. Le dossier de consultation a été transmis aux prestataires suivants :

- CREA METAL
- METAL-IX

Seule l'entreprise METAL-IX a remis une offre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par DURAND&SIELANCZYK, le mandataire, sur la base de ces éléments, vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales, vu le Code de la commande Publique et vu le rapport d'analyse des offres, décide d'attribuer le Lot 7 - Serrurerie à l'entreprise METAL-IX pour un montant de 7 060,00 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché de ce lot et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution. Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal en dépenses d'investissement au compte 231.

Salle polyvalente : Daniel MOREL confirme que l'association Centre de Loisirs a procédé au rangement de leur local à l'étage de la salle polyvalente pour permettre les travaux de plâtrerie-peinture. Par ailleurs, le Conseil municipal décide de maintenir la salle polyvalente fermée pendant la Fête Patronale du 8 au 11 août. La commune se renseigne pour la location de WC chimiques qui seront installés côté Nord de la salle.

Eglise : un devis de réparation de l'installation campanaire, avec contrat d'entretien, sera sollicité auprès de deux entreprises spécialisées.

Mairie : Stephen GAUTIER propose, bien qu'il ne s'agisse pas d'une demande émanant du personnel administratif, d'étudier l'opportunité de climatiser une partie du bâtiment : accueil, secrétariat et la salle de réunion afin de proposer chaque été en phase de canicule un îlot de fraîcheur à la population.

ASSAINISSEMENT

Station d'épuration : le bureau d'études SED prépare actuellement un devis pour l'étude de dimensionnement de la future station d'épuration en remplacement du système de lagunage. Le système actuel ne permet pas d'atteindre les objectifs de bon état du cours d'eau récepteur. Une réunion sera fixée en septembre avec la Police de l'Eau. Par ailleurs, le bac siphon (à l'entrée des lagunes) a été nettoyé par MCS TP, suivant les dernières recommandations de SATESE.

VOIRIE

Chemins non goudronnés : des essais de PATA ont été réalisés Chemin des Henris et Chemin Champ Berton avec comme objectif de ralentir leur dégradation. Il est également envisagé de faire des essais de concassé recyclé, moins onéreux, pour les chemins non goudronnés.

Route de la Bresse : Daniel MOREL informe le Conseil que plusieurs riverains se plaignent du bruit généré par le passage des véhicules sur des regards d'assainissement situés Route de la Bresse, notamment au carrefour avec la Rue de la Source. L'entreprise SOMEK, qui a réalisé les travaux de mise en séparatif du réseau assainissement, est venue sur place pour constater la dégradation des regards et s'engage à intervenir pour leur reprise courant juillet 2025.

Route de la Buissonnière : l'agent technique est intervenu pour matérialiser l'affaissement des ponts qui ont été fortement dégradés par l'action des nombreux ragondins. Les travaux de réparation seront à réaliser en urgence car ces passages représentent un danger d'effondrement.

Sécurisation Route de la Dombes : Stephen GAUTIER rappelle le rendez-vous fixé le 11/07/2025 avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain afin d'obtenir des conseils sur le type de dispositif à privilégier pour ralentir la circulation.

Sécurité routière aux abords des écoles : la commission Infrastructures et la commission Enfance Jeunesse détermineront ensemble le 21/07/2025 l'emplacement de chacun des totems personnage de signalisation, ainsi que des panneaux routiers aux abords des écoles.

Balises LED : la commission Infrastructures est chargée de définir le nombre de balises à commander pour la matérialisation nocturne des passages piétons, îlots ...

3. CADRE DE VIE

URBANISME

SCI PORTE DE LA DOMBES : le Conseil municipal constate que l'engin de chantier qui occupait le parking de la Place du Village et qui gênait la visibilité au carrefour a été enlevé. Le propriétaire de l'immeuble 4 route de la Bresse n'ayant pas donné suite à la demande d'autorisation de visite par un expert en bâtiment, une requête sera déposée auprès du Tribunal Judiciaire afin d'obtenir cette autorisation sur le fondement des dispositions de l'article L.511-7 du code de la construction et de l'habitation.

URBANISATION

Zone 1AU Nord « Maison Blanche » : la dernière version du projet d'aménagement proposée par CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT (partenaire de ATHELYA) comporte désormais 6 lots en accession à la propriété et 4 pavillons en PLSA. Le Conseil municipal s'y oppose toujours en raison du risque que représentent l'entrée et la sortie de l'ensemble sur la RD 26 Route de la Bresse.

TERRAINS

Daniel MOREL confirme la signature, le 07/07/2025, de l'acquisition d'un terrain de 3160 m2 situé derrière l'École de la Source, pressenti pour l'agrandissement/regroupement des bâtiments scolaires.

4. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Conseil d'école du 17/06/2025 : Carine RIGOLLET donne le compte rendu de la séance. Avec une prévision de 75 élèves, aucune fermeture de classe n'est actée pour l'année scolaire 2025-2026. Par ailleurs, les projections d'effectifs pour les années suivantes sont plutôt rassurantes.

Réunion de rentrée : prévue le 29/08/2025 à 09h00 à l'école de la Source, elle réunira l'équipe enseignante, les élus et les personnels municipaux.

Zone sans tabac : avant la rentrée, une zone sera à matérialiser à l'entrée des écoles.

PERISCOLAIRE

Restaurant scolaire : le maire présente à l'assemblée le bilan financier de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

DEPENSES :	49 937,38 €
RECETTES :	43 033,86 €
Frais fonctionnement absorbés par la commune : ce montant ne tient pas compte des frais d'équipements, fournitures, eau, énergie, repas des agents communaux, également pris en charge par la commune.	6 903,52 €
Nombre total de repas enfant (année)	7 808
Prix de revient d'un repas enfant	6,39 €
Tarif repas enfant facturé aux familles	5,50 €

Délibération n° 2025-07-036 : restaurant scolaire – prix des repas

Le maire rappelle la décision du 12/06/2023 du Conseil municipal de retenir le prestataire de services Restauration Pour Collectivités (RPC) pour la fabrication et la livraison des repas à l'école élémentaire à compter de la rentrée 2023. Le tarif facturé par RPC à la commune a subi une hausse de 4% en 2024, non répercutée sur le prix facturé aux familles. Une nouvelle hausse de l'ordre de 2% est annoncée par RPC pour la rentrée 2025. Il y a donc lieu de se prononcer sur le prix des repas pour l'année scolaire 2025-2026. Le prix du repas enfant est établi à prix coûtant, sur la base du tarif par repas facturé par RPC, des frais d'utilisation du logiciel spécifique et des charges de personnel intervenant lors du temps méridien. Les frais fixes du service de restauration (chauffage, électricité, eau ...) restent à la charge de la collectivité et ne sont pas inclus dans le calcul du prix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, fixe les prix des repas servis au restaurant scolaire à partir de septembre 2025, à savoir :

Repas enfant : 5,64 €, Repas adulte : 6,20 €, Repas exceptionnel (non réservé à l'avance) : 8,00 €

Il décide qu'en cas de manifestations organisées par l'association Cantine Scolaire (association 1901), et de don réalisé à la commune par l'association, la commune affectera la somme versée au service de restauration et ajustera les prix des repas en conséquence.

Carine RIGOLLET informe qu'une « commission élargie » pourrait à nouveau être proposée aux parents d'élèves à la rentrée.

5. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Marché hebdomadaire : Eliane RAVISTRE informe que compte tenu des difficultés techniques liées à l'approvisionnement de courant électrique sur la Place du Village, la commission a décidé de ne plus proposer aux commerçants la fourniture d'électricité. Elle présente le règlement du marché modifié en conséquence, qui sera soumis aux commerçants pour signature.

SOCIAL

Octobre Rose : Eliane RAVISTRE présente l'agenda de cet évènement qui se déroulera les 11 et 12/10/2025 à la mairie de Condeissiat. Pièce de théâtre le 11/10 au soir et marche/course le 12/10 avec animations. Comme chaque année, les bénéfices seront reversés à l'association *Courir pour Elles*.

TOURISME

Inauguration du Puits d'Argent : Eliane RAVISTRE informe l'assemblée que cet évènement est programmé le dimanche 07/09/2025 à 10h00 sur place, Chemin de Maillard. La population pourra à cette occasion découvrir le puits donné à la commune de Condeissiat en 2023 par Mme Carine SOUFFRAY. Le puits a été entièrement rénové par les Bénévoles du Four et l'espace autour aménagé en aire de pique-nique. Une projection commentée des photos de cette réalisation aura lieu à 11h00 à la mairie.

6. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Rapports RPQS 2024

Les rapports 2024 sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets et d'assainissement non collectif, établis par la Communauté de Communes de la Dombes, ont été diffusés préalablement à la séance au membres du Conseil municipal. Ils n'appellent pas d'observation de la part de l'assemblée.

7. COMPTE RENDU DE REUNION

Réunion Syndicat Eaux Veyle Reyssouze Vieux-Jonc du 03/07/2025 – Daniel MOREL

Daniel MOREL rapporte que le Syndicat prévoit d'entreprendre des travaux Route de Neuville-les-Dames courant 2026. Il s'agira du remplacement d'environ 400 ml de canalisation où se sont produites des fuites d'eau potable au

cours des derniers mois. Par ailleurs, le Syndicat a rappelé l'occurrence de vols d'eau sur certaines bornes incendie, ainsi que les mesures prises par le Syndicat pour juguler le problème. Le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service peut être consulté sur le site du Syndicat.

8. TOUR DE L'AIN

Le passage du Tour de l'Ain cycliste est prévu le 06/08/2025. Un point est fait de l'organisation et des signaleurs volontaires pour sécuriser l'évènement.

9. QUESTIONS DIVERSES

Canicule : il est stipulé que toute fermeture de classe en raison de la canicule doit émaner du directeur de l'école.

Transports scolaires : Stephen GAUTIER porte à la connaissance de l'assemblée que les transports scolaires, assurés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, seront désormais payants pour les collégiens et lycéens. Le courrier d'explication sera annexé au présent procès-verbal.

Engins agricoles : Ophélie MOREL souhaite attirer l'attention de la population sur les risques liés à la circulation des engins, de plus en plus larges. Elle a elle-même été victime d'un accident de la circulation sur l'Allée de Romans.

La séance est levée à 22h35